

VIVRE A LABEAUME

Association pour le développement harmonieux de Labeaume et la protection de son site

Association loi de 1901

Association locale d'usagers agréée au titre de la loi SRU par arrêté préfectoral n° 2002-184-7 du 30.07.2002

Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie
par les arrêtés préfectoraux n° 95-827 du 21.08.1995

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2005

A 18 heures 30, dans la salle communale "Le Récatadou", Yvette Smith Hermitant, Présidente, ouvre la séance devant une assemblée de quatre-vingt personnes environ.

Un quorum de 38 adhérents présents et de 27 représentés sur 68 adhérents ayant été constaté, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de 2004
2. Rapport moral de la Présidente
3. Rapport financier du trésorier
4. Compte-rendu de nos activités et évolution des principaux dossiers en cours
5. Renouvellement du Conseil d'Administration
6. Questions diverses

Tatiana Sévenier est élue comme Présidente de séance.

1. Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2004, adressé préalablement aux adhérents ne faisant l'objet d'aucune observation est adopté à l'unanimité.

2. **Yvette Smith Hermitant** remercie Monsieur le Maire ainsi que Messieurs MARRON et REYNOUARD, Conseillers Municipaux, de leur présence. Elle remercie également la municipalité de nous avoir prêté la salle du Récatadou et présente son rapport moral qui est adopté à l'unanimité. (ce texte figure en annexe 1)

3. **Jacques Allard**, trésorier, présente alors le rapport financier qui fait apparaître pour l'exercice 2004/2005 une diminution des fonds propres de 603,55 €, due à l'investissement de 1 000 € pour la création d'une carte de Labeaume et du site Internet. Cependant la situation de trésorerie est saine puisque le solde de banque présente un solde positif de 2 949,45 €. Le budget prévisionnel de l'exercice 2005/2006 est présenté en équilibre à 2 188 € avec une prévision de dépense pour la carte et le site Internet, mais une augmentation des adhésions que nous enregistrons actuellement et la vente de la carte. Le rapport financier, le budget prévisionnel et le passage de la cotisation de 10 à 12 euros sont successivement adoptés à l'unanimité. Ils sont annexés en annexe 2.

4. **Claude GUARY**, Vice-Président, présente alors les principaux dossiers suivis par notre association au cours de cette année :

PRÉSENTATION ET COMMENTAIRES DU PROJET DE PLU ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2005

Résumé de la situation administrative :

Rappel de la procédure :

démarrage en 2001, après 8 ans d'atermoiements sur la mise en révision du POS de 1987 (révision légère en 1989 et tentative en 1999)

Situation administrative actuelle : 1er arrêt du projet en Janvier 2004, puis le 15 Juin 2005

Nouvelle transmission aux administrations, personnes publiques, associées etc.. en cours

Après les ultimes réactions de ces différents interlocuteurs, il y aura la désignation d'un Commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif

Puis une mise à l'enquête publique (1 mois) (hiver/printemps 2006 ?)

Le Commissaire enquêteur a 2 mois pour rendre son avis.

A réception de cet avis, le Conseil Municipal doit délibérer pour son approbation.
Cela permet d'espérer sa mise en application à l'été 2006 ? (sous réserve de recours..)

Le problème de la "concertation"

Dans son article L 300-2 le Code d'Urbanisme définit la concertation.

Lors de sa délibération de Novembre 2001 le Conseil Municipal prévoit une concertation "exemplaire".

Seule une faible partie de cette concertation a été réalisée : réunion d'août 2003, article sur les modalités de révision du PLU, mais pas sur le fond ou le contenu dans le Bulletin Municipal, réunions de la commission extra municipale d'Urbanisme

Lors des réunions de la Commission d'Urbanisme notre association a regretté que ses avis n'étaient jamais cités ni pris en compte ; aucun compte-rendu n'a été fait et donc diffusé, les points de vue des opposants n'ont jamais été notés. Nous avons demandé le dossier à de multiples reprises sans succès, jusqu'au 22 Juillet dernier.

L'examen rapide du dossier a montré la nécessité de procéder à des concertations ponctuelles sur des éléments nouveaux intervenus depuis le premier arrêt du projet (Janvier 2004) : exemple du CV n° 1 ou du chemin du Puech.

Intervention de Gérard MARRON, Conseiller Municipal, qui dit penser avoir fait le nécessaire, sur recommandation du Bureau d'Etudes.

Reprenons ce qui a été décidé dans la délibération de Novembre 2001 et qui n'a pas été fait :

- . engagement de mettre à disposition le dossier
- . engagement de faire une exposition **avant** arrêt du projet
- . engagement de réunions personnelles et techniques durant **un mois avant** l'arrêt du projet.

Voilà notre proposition : **demander dès à présent, conformément aux engagements pris dans la délibération de Novembre 2001, une exposition et un débat sur le projet actuel avant qu'il ne soit définitivement arrêté.** Un recours gracieux pourrait être engagé dans ce sens : reprise de la délibération, concertation exposition, prise en compte des observations, puis nouvelle approbation du projet et mise à l'enquête.

Nous ne souhaitons qu'une chose, c'est qu'on aille vite. Le projet, en l'état, risque de ne pas être pris en considération par l'Administration, comme déjà en 2004...

Quels sont les problèmes de fond :

- Instauration d'une très vaste zone AU (à urbaniser) réputée constructible sous réserve de la prise en charge des réseaux préalablement par la Commune ou par les constructeurs, pour des parcelles de 2000 ou 1500 m², voire 1 000 m² si l'opération se fait en lotissement

- Incohérence entre la capacité d'accueil en urbanisation d'au moins 200 logements, alors même que l'objectif du PADD est 150 habitants nouveaux (soit 60 à 70 logements/an)

Intervention de Paul Chemetov pour souligner les contradictions du B.E.T.

- Ce classement risque d'accélérer le changement de nature du marché foncier que l'on constate déjà sur Vallon ou le Rouret : on va passer du régime de la division parcellaire familiale à une vente à promoteurs et lotisseurs, seuls capables de prendre en charge le coût de plus en plus lourd des équipements (eau et assainissement). Cela va encore augmenter le nombre de logements et la pression sur les équipements d'infrastructures.

- Instauration d'une différence architecturale qualitative ou de constructibilité entre le bord du CD 245 et les écarts, voire au sein des écarts eux-même (zones AU/AUP) : inégalité du citoyen devant la loi.

- La vision de la croissance de la circulation et du stationnement n'est pas maîtrisée, mais conduit à programmer des équipements de plus en plus lourds, de plus en plus coûteux, financièrement, techniquement et humainement insupportables : exemple des parkings "de déstasse" ou de la voirie de retour des parkings du village, accroché aux terrasses.

- Plusieurs projets d'opérations spécialisées, connues depuis longtemps, introduisent des dérogations peu compatibles avec les objectifs du PADD (ex : une zone touristique très dense dans le secteur de la Bigournette, bien équipé, proche de l'urbanisation et des écoles, alors que le PADD plaide pour le rééquilibrage entre Résidences principales et secondaires par la constructions de logements locatifs)

- La ressource en eau et l'assainissement (Cf. plus loin le compte rendu de notre entretien avec le SEBA).

COMMENTAIRES ET DÉBAT SUR L'ÉVOLUTION DES PROBLÈMES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Rappel de notre position de 2004 :

motion d'arrêt des équipements en parkings au niveau de 2004, soit environ 350 places de parking (soit plus de 1000 personnes)

Aujourd'hui la situation n'a que faiblement évolué :

- . suppression de quelques places sous le Sablas, suite à l'intervention foncière d'un propriétaire,
- . création d'une poche de 80 places en parkings payants, conduisant au mécontentement des habitants de Labeaume qui ne peuvent bénéficier de parkings gratuits dès la fin de la matinée.

Les projets de parkings dit "de délestage" (un au Puech, un à l'entrée du chemin du Récatadou) outre qu'ils seront extrêmement coûteux pour la Commune pour un usage limité dans le temps, ne feront qu'amener de nouvelles nuisances pendant la saison pour les riverains

Le bouclage des voies d'accès ou la création de "voies rapides" de dégagement accentuent encore la pression automobile.

Intervention de Monsieur BOUCHET relative à la voie desservant sa propriété : il informe qu'une solution a été trouvée directement avec monsieur le maire concernant la cession des terrains nécessaires et les problèmes de voirie.

LA FRÉQUENTATION AUTOMOBILE DOIT ET PEUT ÊTRE MAÎTRISÉE

Pour ce faire, notre association préconise

Fixation d'un nombre de places définies adapté à la fréquentation maximale que l'on juge acceptable durant les mois d'été .

Mise en stationnement payant de l'ensemble des parkings, ce qui permettra de rémunérer un garde et d'assurer une véritable et rigoureuse police du stationnement

Instauration d'un contrôle communal du stationnement partout où la fréquentation d'un lieu particulier ou d'un équipement ne l'interdit pas.

Mise à disposition d'un badge d'accès par résidence (principale et secondaire)

Négociation avec quelques propriétaires fonciers en vue d'une location de courte durée de terrains en zone N pour parkings provisoires (moins de dix évènements/an justifient un stationnement supérieur à 500 places)

PROBLÉMATIQUE DE LA RIVIERE ET DE L'EAU

Nous avons rencontré Monsieur J. Pascal, Président du SEBA, le 26 Juillet. Son accueil fut très cordial, et l'information donnée claire et pédagogique.

Voici quelques chiffres :

20.000 abonnés directs, 80 000 clients l'hiver, 350 000 l'été

2, 5 millions de m3 d'eau potable produits. Endettement : 24 M€

Service délégué jusqu'en décembre 2007 à la SAUR.

Le SEBA est en état de marche mais dispose d'une faible capacité d'investissement donc la rigueur est nécessaire

Principaux problèmes :

- les pertes sur réseau (30 à 40 %)
- les arbitrages d'approvisionnement l'été : eau, tourisme, agriculture (la Beaume est particulièrement sensible)
- l'impossibilité de suivre le rythme de l'urbanisation non maîtrisée.

LE SEBA ET LABEAUME

Dossier des écarts en discussion depuis trois ans, en cours de règlement : coût 800 000 €, pour 35 utilisateurs (dont le Récatadou). Permis de construire ou de rénovation accordés préalablement à l'équipement en adduction d'eau, le plus souvent en zone naturelle.

Financement : Conseil Général 40 %, Commune 20 %, Agence de Bassin 20 % (avance remboursable prise en charge par la Commune à moyen terme) **coût pour Labeaume 314 200 €**

Dossier technique prêt : appel d'offres en cours, démarrage travaux au 1er trimestre 2006, avec répartition sur deux ans.

Toute nouvelle intervention ne pourra se faire que sur la base de permis instruit avec concertation préalable avec le SEBA, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui

Par ailleurs, le SEBA assurera à partir de Janvier 2006 le contrôle des assainissements individuels.

Station d'épuration du village

L'équipement, d'une capacité de 250 équivalents habitants, qui ne fonctionne qu'en été, lorsque la population atteint ce niveau, qui ne fonctionne plus lorsque ce niveau est dépassé (en août), et qui fonctionne d'autant moins bien que les réseaux qui y sont reliés sont unitaires et donc en charge lors des orages d'été

La collecte indépendante est nécessaire pour tous les usagers lourds (restaurants...)

Solutions possibles : démolition et reconstruction en aval sur de nouvelles bases, transfert sur Ruoms. Dans tous les cas ce sont des solutions chères (refoulement) qui ne sont pas actuellement prioritaires pour le SEBA, d'où la nécessité de maîtriser l'urbanisation et les branchements individuels, pour éviter la pollution du réseau karstique souterrain et de la rivière.

En tout état de cause, un réseau séparatif est nécessaire.

INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DU PROJET D'AUTOROUTE A 79

Présentation par Paul Chemetov

Au secours, l'A 79 revient !

Tracé alternatif à celui du doublement de l'A 8 et A 9 entre Lyon et Montpellier par Valence, Privas, Aubenas et Alès, dont les fuseaux d'études passent sur les Gras de Labeaume (Gadret)

L'assemblée inter-régionale des Chambres de Commerce vient de produire un document sur les autoroutes dans le Sud-Est, et développe largement le sujet de l'A 79.

Au plan local, après le vice-président national de l'hôtellerie de plein air cet hiver, les maires de Privas et d'Aubenas reprennent le flambeau de ce projet.

Pour nous, la bonne solution consisterait à renforcer et aménager les liaisons nationales Valence Privas et Montélimar Aubenas, et à aménager la D 902 (doublement et contournement des villages) entre Aubenas et Alès.

Heureusement, ce n'est pas pour tout de suite !!!

La programmation actuelle des investissements autoroutiers est saturée jusqu'en 2020/2025

Le Conseil Général des Ponts et Chaussées, organe de réflexion et de proposition du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire est partisan du doublement de l'A 8 sur place.

Prix exorbitant du projet : entre 3,5 et 5 milliards d'euros, contre 1,5 milliard pour l'élargissement sur place.

Il existe en outre de nombreuses oppositions locales, plus ou moins structurées

Il nous semble nécessaire de rester vigilants et de participer aux travaux et aux démarches des collectifs d'associations (FRAPNA, réseau Action Transports Drôme Ardèche, etc...)

5. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration étant élus pour trois ans, quatre d'entre eux arrivent en fin de mandat et souhaitent se représenter au suffrage des adhérents :

Claude Guary, Elisabeth Meyer, Yvette Smith-Hermitant et Virginie Sumpf.

Josette Jandard, adhérente, fait acte de candidature à l'élection au Conseil d'Administration

Les cinq candidats sont donc proposés à l'élection qui, à la demande de deux adhérents présents, est organisée à bulletin secret.

Yann Callot, en charge du dépouillement, donne le nombre de voix pour chacun des candidats : Claude Guary : 64 , Josette Jandard : 64 , Yvette Smith Hermitant : 64 , Virginie Sumpf :49, Elisabeth Meyer : 16.

Le nombre de participants au vote étant de 65, sont élus : Josette Jandard, Yvette Smith , Virginie Sumpf et Claude Guary,

L'élection du Bureau aura lieu lors du prochain Conseil d'Administration, prévu le Vendredi 12 Août 2005

6. QUESTIONS DIVERSES

Elisabeth Meyer fait part de sa participation à une récente réunion organisée avec la participation de la FRAPNA pour la mise en application de la circulaire européenne sur l'eau et les risques d'inondation. Elle demande aux personnes présentes qui souhaiteraient participer à un groupe de travail sur ce sujet de bien vouloir prendre contact direct avec elle.

Michèle Vincent, adhérente empêchée de participer à l'A.G., pose par écrit deux questions :

- A son origine, l'association a été créée autour de la préoccupation sur la qualité de l'eau de la rivière la Beaume. Quelle énergie nous reste-t-il sur cette question ?

- Quel outil de développement local représente le Festival de Musique ? Pourrait-il être porteur d'un message "aidez-nous à protéger et sauver notre rivière" La magie des musiciens sur l'eau pourrait être une image forte. Quel plaisir sera partagé entre les musiciens et le public autour d'une rivière malpropre et mourante ?

Ces questions viennent à propos car Philippe PIROUD, responsable du Festival, a pris contact avec notre association pour que, lors de la prochaine saison du Festival de Musique, nous nous impliquions ensemble dans une démarche de protection et de valorisation de la rivière, point cardinal de nos préoccupations et de l'image de Labeaume.

Nous vous tiendrons bien sûr informés des formes que pourrait prendre cette implication, et qui montreront, nous l'espérons, que nous pouvons mobiliser encore toute notre énergie sur le sujet, essentiel pour nous, de la rivière.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale étant épuisé, Tatiana Sévenier clôt la séance à 20 heures 30 et convie l'ensemble des participants à un apéritif qui sera suivi d'un repas .

Outre les renouvellements d'adhésions, nous avons eu le plaisir d'enregistrer, à la clôture de cette réunion, une quinzaine de nouveaux adhérents.

ASSOCIATION VIVRE A LABEAUME

RESULTAT DE L'EXERCICE 2004/2005 ET PREVISION 2005/2006

| DEBIT | AN | AN+1 | CREDIT | AN | AN+1 |
|--|------------|------------|---|------------|------------|
| Charges crème de marron et confitures | 120,00 € | 288,00 € | Vente crème de marron et confitures | 565,00 € | 650,00 € |
| Éléthon | 50,00 € | 50,00 € | Adhésions 68x10 | 680,00 € | 900,00 € |
| Charges apéro et repas AG | 451,50 € | 450,00 € | Intérêts financiers | 57,77 € | 56,00 € |
| Poste et enveloppes timbrées | 197,24 € | 100,00 € | Recettes repas AG | 360,00 € | 360,00 € |
| Charges administratifs | 334,18 € | 250,00 € | Vente de cartes Labeaume | | 222,00 € |
| Abonnement Tribune | 59,50 € | 0,00 € | | | |
| Participation Rally Suisse | 53,90 € | 50,00 € | | | |
| SF Site internet | 1 000,00 € | 1 000,00 € | | | |
| | | | | | |
| Total dépenses | 2 266,32 € | | Total recettes | 1 662,77 € | |
| | | | Besoin de trésorerie | 603,55 € | |
| Balance | 2 266,32 € | 2 188,00 € | Balance | 2 266,32 € | 2 188,00 € |
| | | | | | |
| Compte crédit agricole n° 60200(épargne) | | | Compte crédit agricole n°60050(courant) | | |
| solde relevé au 1er août 2004 | 2 821,04 € | | solde relevé au 1er août 2004 | 741,96 € | |
| solde relevé au 1er août 2005 | 2 780,81 € | | solde relevé au 1er août 2005 | 178,64 € | |
| cart | -40,23 € | | | -563,32 € | |
| | | | solde banque au 1er août 2004 | 3 563,00 € | |
| | | | solde banque au 1er août 2005 | 2 959,45 € | |
| | | | diminution compte banque | -603,55 € | |
| | | | | | |

Le trésorier de l'association, Jacques Allard
 Le contrôleur de gestion, Josette Jandard

Labeaume le 10 août 2005

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

J'ai été élue en 2000, à titre de Présidente de l'Association « Vivre à Labeaume » et je désire maintenant me retirer de cette fonction. Dans toute fonction électorale, il faut savoir limiter la durée des mandats. Permettez - moi de vous donner un petit bilan de ces cinq années écoulées :

Par les différents bulletins que vous avez reçus vous avez pu suivre cette année l'évolution de notre travail qui a porté principalement sur :

- l'agrément en qualité d'association locale d'usagers,*
- la constitution du dossier du plan de prévention des risques, que nous avons remis au Commissaire enquêteur*
- de nombreuses lettres écrites au Préfet à propos de tous les sujets qui étaient de la compétence de notre Association.*

Nous nous sommes efforcés de faire respecter un certain nombre de nos points de vue. Ce que je regrette personnellement, en premier lieu, c'est l'absence de concertation entre quelquefois la municipalité et les citoyens, et entre nous et la municipalité. J'ai constaté que parfois une intention louable, liée à un budget important, aboutissait à un résultat contestable. Un tel projet avait-il été discuté, d'autres propositions étudiées avec l'ensemble des contribuables ? Un projet public, quel qu'il soit, se doit de rassembler le plus large assentiment. C'est tout l'enjeu des élus et des citoyens, qui ne peut se résumer à un affrontement tous les six ans et un mandat en blanc pour une durée aussi longue. Si l'on veut un développement durable, le politique doit conserver son rôle d'arbitre et de responsable final, mais il lui faut savoir écouter ce que pensent les citoyens, pour s'exprimer.

Dans une démocratie, il y a trois pôles : les investisseurs, les politiques et la société. Il faut que les citoyens puissent s'informer, s'exprimer, afin que la commune et son territoire soient organisés pour tous, et que chaque force puisse valoriser au mieux ses ressources propres. Comme l'a souligné le bureau de notre association : l'application de la loi en matière de construction n'est pas la même pour tous. Plusieurs exemples existent.

J'ajouterai que mon désir aussi est de voir disparaître toutes formes d'exclusion. Il me revient à ce sujet une petite histoire qui date des années 1930-1940 et qui se passait un soir d'élections à Labeaume. Mon père me la racontait souvent. Il y avait à Labeaume, en ce temps là « les rouges et les blancs », deux tendances politiques. En fait, les teintes étaient peut-être plus nuancées. Ce soir là un « blanc » ivre mort, gisait dans un fossé entre Labeaume et Chapias. Un « rouge » passait par là, lui a tendu la main pour le sortir de ce mauvais pas. Le « blanc » lui a dit : « non pas toi », et il a préféré rester dans son trou plutôt que d'être secouru par un homme de couleur politique différente. Je souhaite ne plus jamais revoir cela. Avoir l'esprit plus large, développer un esprit de concertation, travailler avec d'autres associations par exemple, est un vœu que je formule pour les années à venir. Voilà mon bilan personnel.

Vous avez tous reçu, du moins je l'espère, le bulletin d'information du printemps 2005 édité par « Vivre à Labeaume ». Pour une meilleure lecture, je vous rappelle la traduction des différents sigles que vous avez trouvés dans ce bulletin :

PADD : Plan d'Aménagement de Développement Durable

PPR : Plan de Prévention des Risques

PLU : Plan Local d'Urbanisme.

Dans ce bulletin, nous vous avons fait part des différents courriers adressés au Commissaire Enquêteur. Toutes faisaient état des dangers d'inondation pour certains parkings actuels, du mauvais fonctionnement de la station d'épuration, du problème des parkings. Se référant à l'étude de Yann Callot sur les crues exceptionnelles en moins d'un demi-siècle, Paul Chemetov faisait le point sur quelques sujets et préconisait, pour diminuer l'impact des crues, de déboucher deux arches remblayées sur les 12 qui comporte le pont.

Dans le dernier bulletin également, j'ai relevé deux points importants dans l'étude du PADD :

le développement de l'urbanisation et la politique de l'habitat. A ce propos, nous pouvons nous poser la question : pourquoi toujours plus au lieu de toujours mieux ?

Le gouvernement prévoit, depuis peu, une augmentation de 40 % du budget d'acquisition du Conservatoire du Littoral ; Dans quel but ? : protéger les côtes par l'achat d'espaces fragiles. Nous ne sommes pas en bordure d'un littoral, mais pourquoi, ici aussi, ne pas créer un juste équilibre entre les impératifs de protection du paysage et la nécessité de l'aménager raisonnablement. La pression de l'urbanisation est trop forte à Labeaume.

Mais notre force, c'est notre patrimoine naturel. Il n'est pas question de marchander le foncier de la commune pour des bétonnages mercantiles. Ne plus être dans cette démarche, surtout si l'on sait que l'urbanisation apporterait beaucoup de rentrées financières à quelques-uns et beaucoup de dépenses pour la commune.

Nous avons ici un patrimoine exceptionnel. Les gens devraient commencer à comprendre qu'il faudrait oublier leur rêve de richesse immédiate par la spéculation immobilière. Là encore, c'est tuer la poule aux œufs d'or. Souhaitons pour Labeaume cette exigence et cette prise de conscience.

Certains propriétaires individuels devraient avoir la certitude et la fierté que les paysages qu'ils ont hérités de leur famille resteront tels qu'ils les ont connus et aimés, tels qu'ils nous les ont fait connaître et aimer.

Yvette Smith-Hermitant